L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, AVRIL 6, 1899. No 10

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—485 RUE MAIN,

Boîte 1309. WINNIPEG, MAN

A OTTAWA.

M. Davis, député de Saskatchewan, a répondu au verbeux discours de M. Davin.

Il l'a fait excellemment et avec une vigueur, qui était de mise, en présence des accumulations de mensonges entassées par M. Davin.

Le député d'Assiniboine Ouest se console apparemment de sa victoire à la Pyrrhus, aux dernières élections, par la satisfaction qu'il éprouve à se croire un grand homme pour avoir fait de grandes phrases.

Il n'aura pas toujours un officier rapporteur pour assurer son élection, comme la dernière fois, car on s'en souvient, M. Davin n'a été élu que par une voix de majorité, celle de l'officier rapporteur.

Quand on a une majorité aussi imposante derrière soi, on comprend qu'on ait le droit de parler au nom de la population de tous les territoires.

Nous empruntons à *La Patrie* le compte-rendu du discours de M. Davis.

LA RÉFORME DU TARIF.

Le gouvernement a tenu ses promesses; ce que l'orateur s'est attaché à prouver après avoir réduit à néant les vantardises et les affirmations de M. Davin. Mais pour le juger, dit-il, il faut s'en rapporter au programme tracé par la convention libérale d'Ottawa de 1893. En tête de ce programme figurait la réforme du tarif. Et le tarif a été réformé non pas seulement par la réduction de droit de 35 à 30 °/o sur certains articles mais par des réductions réelles et tangibles de 25 à 50 °/o et quelques fois plus sur plusieurs items.

Il est faux de dire que la plupart des articles qui ont bénéficié d'une réduction soient importés plutôt des Etats-Unis que d'Angleterre. Prenez les lainages, les bas, les châles, les cotonnades, les mouchoirs, les indiennes, et vous verrez par le rapport du ministère du commerce et de la navigation que la proposition contraire est vraie. Pour ne citer que les indiennes dont nous n'avons importé des Etats-Unis qu'une quantité relativement infime l'an dernier, tandis que nos importations de la Grande Bretagne s'élevaient à 20,591,000 verges d'une valeur de $1,698,758 sur lesquelles $522,522.60 ont été payées.

Il est inutile d'insister davantage, dit M. Davis, car le peuple du Canada, le peuple du Manitoba surtout et des territoires du Nord-Ouest sait tout ce que le gouvernement a fait pour lui lors de la réforme du tarif. Il sait que c'est le ministère actuel qui a mis la ficelle à lier et le fil de fer barbelé, sur la liste des objets admis en franchise.

LE REVENU ET LES DÉPENSES.

Nos adversaires, continue M. Davis, nous parlent constamment de l'augmentation des dépenses, mais sur le chapitre des revenus ils gardent de Conrart le silence prudent. Mais une simple comparaison fera ressortir leur mauvaise foi. Les estimations budgétaires du dernier exercice du régime conservateur, en 95–96 étaient de $36,549,000. Si ce chiffre était si bas pour cette année c'est qu'on était à la veille des élections générales.

Pour faire bonne figure devant le pays, on avait jugé à propos d'affamer les départements des Travaux Publics, des affaires indiennes et des Postes. Les dépenses furent de $38,306,586 et le ministre des Finances avait préparé des estimations supplémentaires de $3,621,689.50. Pour nous, dit M. Davis, nous avons dépensé durant le dernier exercice, $38,832,525; sur ce chiffre il faut déduire $2,000,000 pour les dépenses occasionnées par l'administration du Yukon et le prolongement de l'Intercolonial. Nous avons eu un surplus de $1,720,000 en chiffres ronds, tandis que les conservateurs avaient accumulé un déficit de deux millions.

LE CROW'S NEST PASS.

Il est ridicule de reprocher au gouvernement d'avoir favorisé la construction du chemin de fer de la Passe du Nid de Corbeau. La construction de cette voie ferrée était d'intérêt public; elle était nécessaire à l'ouverture du Kootenay, et pour procurer un débouché aux produits de l'Ouest. Le contrat passé avec la compagnie du Pacifique fait honneur au ministère qui a la garde des intérêts canadiens. Le gouvernement a voté $3,300,000 pour aider à la construction du chemin, mais il a obtenu en retour des concessions d'une valeur incalculable. Il n'a pas voulu donner un monopole au Pacifique sur cette voie; il a stipulé le droit de passage (running powers) sur ce chemin pour n'importe quelle autre compagnie de chemin de fer à des conditions qu'il serait loisible au gouvernement de contrôler.

Puis M. Davis fait une comparaison avec la manière dont l'administration conservatrice en a agi relativement au chemin de fer Régina et Lac Saskatchewan qui avait coûté $2,500,000 et que le gouvernement conservateur a acheté au prix de $3,800,000. Où est allée la différence entre ces deux montants. Le député d'Assiniboine Ouest voudra-t-il éclairer la Chambre sur cette question?

DES SCANDALES CONSERVATEURS.

Abordant l'administration des Postes, l'orateur fait voir ce qu'était la politique des adversaires et ce que le régime actuel a opéré de réformes pour le plus grand avantage des Canadiens. Anciennement on accordait des contrats pour le transport des malles sans demander de soumission. On faisait encore pis. Après avoir demandé des soumissions, et en avoir pris connaissance on accordait le contrat au plus haut soumissionnaire. Un tel contrat était depuis 10 à 12 ans accordé sans soumission au même individu au prix de $7,200 annuellement.

Une autre personne offrit de faire le service aussi efficacement pour $5,000 par année et de donner toutes les garanties voulues pour la bonne exécution du contrat. Le maître de poste de MacLeod et plusieurs autres citoyens intègres recommandèrent au gouvernement d'accepter cette offre, mais l'ancien contrat fut renouvelé et le pays perdit $2,500 chaque année. Un maître de poste offrit un jour $1,000 à M. Davis pour conserver son poste. Et, dit M. Davis, il semblait accoutumé d'en agir ainsi. Mais il s'est aperçu que l'ère de la corruption était passée. Le député de la Saskatchewan, outré d'une telle conduite, écrivit immédiatement au ministre des postes pour recommander d'annuler le contrat de ce monsieur, ce qui fut fait.

Sous le nouveau régime, tous ces contrats scandaleux sont choses du passé; le ministère des postes a fait une économie de $700,000 tout en donnant le port des lettres à deux sous pour l'Angleterre et ses colonies.

Après avoir touché en passant la question du plébiscite et de la prohibition, et avoir démontré que la prohibition est une question dont la solution doit être laissée aux provinces, il aborde la question de

L'ADMINISTRATION DU YUKON.

M. Davin a proféré bien des accusations, mais quelles preuves a-t-il donné? Aucune. A-t-il mis son siège en jeu? A-t-il demandé une enquête pour établir la véracité de ces dénonciations comme le fit l'hon. ministre des Travaux Publics dans une circonstance semblable? Non. Il s'est borné à attaquer M. O'Gilvie, un de ses amis politiques, un homme qui jouit de la confiance et du respect de tous les citoyens, conservateurs comme libéraux. Mais le régime actuel est prêt à supporter la comparaison avec l'administration des affaires en Californie en 1847, avec l'administration des affaires en Australasie, sous le pavillon anglais, lors de la découverte des mines, avec l'administration des affaires au Manitoba par les régimes conservateurs qui ont provoqué deux rébellions dans l'ouest canadien, qui ont payé des indemnités fabuleuses avec une partialité révoltante. M. Davis ne craint pas l'effet du constraste entre MM. McGregor et O'Gilvie, et M. Hayter Reed, le général Middleton et les autres qui s'emparèrent des fourrures de Bremner et de tout ce qui leur tomba sous la main.

En terminant, le député de Saskatchewan cite plusieurs articles du programme libéral, que le gouvernement a mis à exécution; entre autres le règlement de la question des écoles du Manitoba, la réduction des droits sur les instruments agricoles, l'augmentation de l'immigration et le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Montréal, la grande métropole commerciale du pays.

Avis.

L'association libérale de Saint-Boniface se réunira le jeudi, 13 avril. Au-dessus de chez M. Alf. Lévêque.

E. PARADIS.
Secrétaire.

Communication.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Vous qu'on dit savant comme trente-six bibliothèques, pouvez-vous me renseigner sur une chose extraordinaire qui me trouble la cervelle depuis quelque temps. C'est-il que je suis en Canada ou en Phrygie, c'est-il que je suis fou ou bien sont-ce les roseaux du marais situé derrière l'hôpital de St-Boniface? Je vais vous raconter le fait et vous verrez s'il n'y a pas de quoi en perdre l'esprit.

C'était vendredi, le 24 mars. Je passais dans le marais dont je viens de parler. Tout à coup j'entends des voix; je regarde autour de moi: Personne. Je vais continuer mon chemin, quand je m'aperçois que ce sont les roseaux qui se trémoussent au souffle du vent et me criant à tue-tête:

"Lauzon, le député Lauzon a des oreilles d'âne!"

J'en suis resté abruti.

"Ah! ça," leur criai-je, "belle bande de fous, qu'est-ce que vous venez faire ici; vous n'êtes pas chez vous; voulez-vous retourner bien vite sur les bords du Pactole et ne pas vous mêler de la politique manitobaine."

J'avais beau leur parler raison, les petits maudits se dressaient sur la pointe des pieds et me cornaient toujours aux oreilles:

"Lauzon, le député Lauzon a des oreilles d'âne!"

"Tas d'idiots," continuai-je, "vous perdez la boussole et vous oubliez la formule; c'est: 'Midas, le roi Midas' que vous devez crier; vous n'avez par le droit de parler de Monsieur Lauzon qui est un saint homme puisque c'est un bleu."

Si vous les aviez vu éclater de rire et sauter comme des petits chenapans en me criant de plus en plus fort:

"Lauzon, le député Lauzon a des oreilles d'âne!"

Impatienté j'ai fini par me sauver moi-même, ne voulant pas plus longtemps les entendre blasphémer en disant du mal d'un bleu.

Mais c'est égal, depuis ce temps je ne peux pas dormir. J'ai beau me dire que pour sûr les roseaux m'ont conté des mensonges et qu'il faudrait que les oreilles d'âne de Monsieur Lauzon aient poussé le vendredi, 24 mars; voyez-vous, ça me tracasse. J'ai rencontré Monsieur Lauzon hier; je l'ai bien regardé, mais je n'ai pas pu voir: il avait son casque.

Dites-moi donc ça, Monsieur le Rédacteur, c'est-il vrai ce qu'ont dit les roseaux?

Je vous prierais de me répondre par la poste car je ne lis pas votre journal. Vous comprenez, je ne veux pas me damner, moi.

PAULIN DIGO.

(Note de la Rédaction.)

Notre correspondant ayant oublié de nous donner son adresse, nous sommes bien forcés de lui adresser sa réponse ici.

M. Digo a été le jouet d'une hallucination, sans doute, car il est de notoriété publique que les oreilles de M. Lauzon sont des oreilles tout ce qu'il y a de plus ordinaires, les oreilles de tout le monde; il serait peut-être imprudent pourtant d'aller jusqu'à prétendre que M. Lauzon ait l'oreille du public.

A la ville comme à la campagne on ne lui connaît qu'une seule paire d'oreilles, celles de tous les jours; mais peut-être en a-t-il une paire de rechange quand il monte à la tribune.

Ça c'est bien possible; c'est même son droit après tout.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne 10c
Chaque insertion subsequent . . . . 8c.

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.